

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

Reception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20260129-DEL_2026_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 21 janvier 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Jeanne-Marie AMOREIRA

PROCURATION(S) : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2026-04

Enquête publique sur le programme pluriannuel 2026/2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, ainsi que du projet de restauration de la zone humide au lieu-dit « La Vergne de l'Étang » située sur le bassin versant du Chavanon.

Avis à donner

Monsieur le Maire explique que, par arrêté inter-préfectoral du 9 janvier 2026, Monsieur Le Préfet de la Corrèze a prescrit une enquête publique sur le programme pluriannuel 2026/2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, ainsi que du projet de restauration de la zone humide au lieu-dit « La Vergne de l'Étang » située sur le bassin versant du Chavanon.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 janvier 2026 prescrivant la réalisation d'une enquête publique du 03 février 2026 au 17 février 2026 inclus sur le projet présenté par la Communauté de Communes « Haute-Corrèze Communauté » et la communauté de communes « Ventadour Egletons Monédières » dans le cadre du programme pluriannuel 2026-2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, ainsi que du projet de restauration de la zone humide au lieu-dit « La Vergne de l'Étang » située sur le bassin versant du Chavanon.

Vu la demande de Monsieur Le Préfet adressée à la commune de Rosiers d'Égletons le 09 janvier 2026 d'émettre un avis sur la demande de déclaration environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ainsi que sur la déclaration d'intérêt général,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Émet un avis favorable,
- Charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Membres : 14

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de Limoges - 2 Cours Bugeaud CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.